Marie Ehrhardt

LE SYNDROME DE NOÉ:

Quand l'amour des animaux se transforme en cauchemar

Manon Rochette-Castel

INTRODUCTION

Qu'est ce que c'est ?

En anglais, ce syndrome est aussi traduit par « problème de possession » ou **« collecte pathologique » d'animaux**.
On observe ce phénomène si les trois caractéristiques suivantes sont réunies :

- Posséder plus que le nombre « normal » d'animaux de compagnie
- Être dans l'incapacité de fournir les soins minimums standards de nutrition, de propreté, d'habitat, de soins vétérinaires et que cette négligence entraine la famine, la maladie et la mort
- Dénier la possibilité de fournir ces soins minimums et observer un impact de cet échec sur les animaux, l'habitation et les occupants de celle-ci.

Il faut savoir que ce phénomène n'est donc pas défini par le nombre d'animaux présents dans l'habitation mais par le fait que **ce nombre empêche le propriétaire de fournir des soins décents aux animaux**.

Quels sont les types de personnes touchées par ce syndrome ?

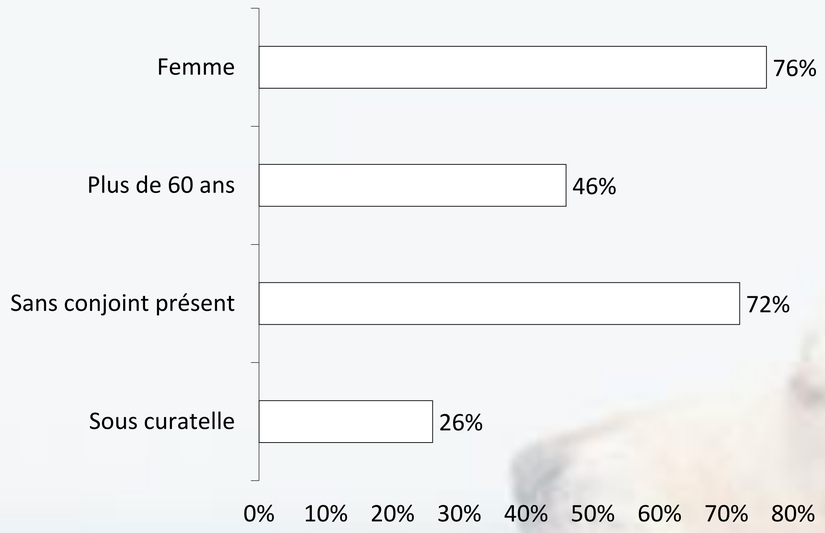

Comment se manifeste ce syndrome ?

De manière générale, ce phénomène est expliqué par l'amour que porte ces « collectionneurs » aux animaux, allant parfois jusqu'à **les considérer comme des enfants**. Les personnes impliquées expriment le sentiment que personne d'autre ne pourra prendre soin de ces animaux ; elles ont peur que ceux-ci soient euthanasiés s'ils vont dans un refuge. Ce syndrome s'apparente au **besoin compulsif de sauver des animaux**, c'est un comportement addictif. Selon Philippe Hofman, psychologue clinicien, une personne atteinte du syndrome de Noé récupère les animaux « pour les sauver du déluge de l'humanité » et les soigne. Tous types d'animaux peuvent être impliqués, mais dans la majorité des cas, la personne récupérera des chats, des chiens ou des nouveaux animaux de compagnie.
Ces personnes ont pu exprimer un profond attachement aux animaux dans l'enfance. Elles ont alors vu l'animal comme un réel support émotif, comme des êtres auxquels ils pouvaient confier des secrets, les considérant alors comme des confidents qui ne les trahiront jamais. En effet, de manière générale, **il est très courant qu'un animal puisse être considéré comme un réel ami ou un membre à part entière de la famille**.
Pour les personnes atteintes de ce syndrome, il est ainsi courant que l'animal soit perçu comme entrant dans un cercle d'intimité, de sécurité, leur donnant alors la sensation que ces personnes ne pourront pas être rejetées par leur compagnon à quatre pattes.

PROBLÉMATIQUES

Comment la passion pour les animaux peut devenir objet de maltraitance ?

La personne atteinte de ce syndrome se sent concernée par la cause animale : **son but premier est avant tout de sauver les animaux**. Dans cette optique-là, elle va en récupérer de plus en plus jusqu'au moment où ces animaux vont se retrouver en surnombre sans même que celle-ci ne s'en rende compte ; et ce jusqu'à parfois mener à la mort ou à un état critique de santé des animaux présents dans l'habitation (dans environ 80% des cas). La personne devient alors ce qu'elle a toujours détesté, et cela sans s'en rendre compte : un individu maltraitant les animaux. En effet, **dans 58% des cas, la personne n'admet pas devant les autorités qu'un problème existe**. Elle entretient un **déni de la réalité** qui s'accompagne souvent de mensonges envers ses proches.

La « passion » peut parfois entraîner des conséquences néfastes sur les animaux. En droit, cette passion est difficilement qualifiable.

- En effet, les **mauvais traitements** doivent être commis volontairement selon le Code pénal. Or ici, le propriétaire pense bien faire.
- Également, la qualification de **défaut de soins** incrimine seulement les comportements négatifs.
- Enfin, pour une qualification d'**atteinte involontaire à l'intégrité physique de l'animal**, il faudra prouver le lien de causalité entre le comportement et les blessures survenues. Dans de telles situations, les blessures psychologiques seront difficiles à prouver.

Ainsi, en l'absence de qualification, il est difficile d'appréhender le phénomène juridiquement.

Les conséquences du syndrome de Noé :

- Les animaux se retrouvent **en trop grande quantité** dans un espace de petite taille
- **Le propriétaire se laisse déborder** par la charge de travail
- L'accumulation des excréments des animaux amène à **l'insalubrité de l'habitation**
- Les **infections et maladies chez les animaux** se développe du fait de l'hygiène déplorable de la demeure
- **Le propriétaire n'a plus les moyens financiers** pour s'occuper de tous ses animaux : vaccins et stérilisation (amenant alors à la reproduction des animaux présents)
- Ce dernier est dans l'impossibilité de suivre financièrement la cadence et d'apporter des soins alimentaires et vétérinaires aux animaux et aux nouveaux venus.
- Peuvent apparaître des **problèmes psychologiques chez l'animal** qui n'est pas en mesure de remplir son répertoire comportemental et qui ne peut alors plus satisfaire ses besoins physiologiques
- **La saisie et l'euthanasie** des animaux trop malades peuvent être nécessaires.

Comment prévenir ce phénomène ?

Effectuer une comparaison avec l'accumulation compulsive d'objets

La **syllogomanie** a fait l'objet de recherches et a été identifiée comme le fait d'accumuler de manière excessive des objets sans intention de les utiliser ou en ne tenant pas compte de leur valeur. Similarités :

- **espaces de vie encombrés et désorganisés**, acquisition excessive
- personne vivant généralement seule et exerçant un **besoin de contrôle**
- **attribution de caractéristiques humaines aux objets ou aux animaux**

Ainsi, les solutions appliquées peuvent être similaires, notamment concernant la thérapie basée sur un modèle cognitivo-comportemental (*Frost RO. Treatment of hoarding. Expert Rev Neurother 2010*) qui porte sur les interactions entre pensées, émotions et comportements.

Sensibiliser tous les acteurs impliqués

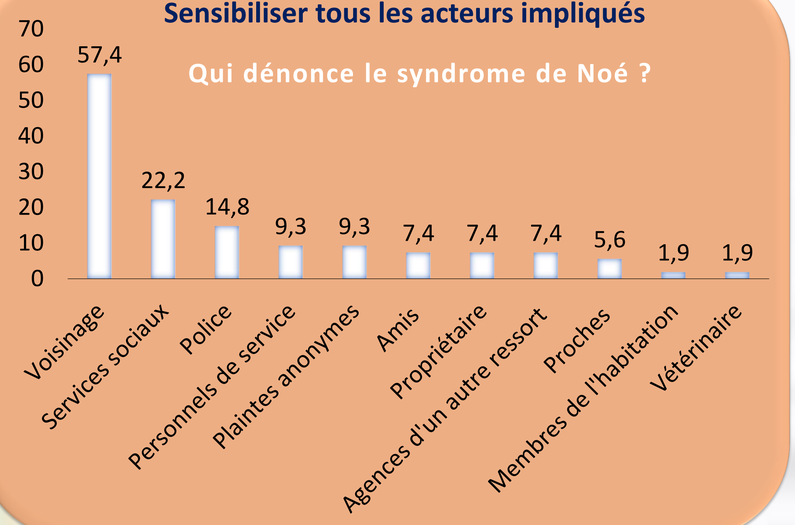

Limiter les facteurs environnementaux à risque

Les risques de développer le syndrome de Noé sont souvent **liés à des évènements passés traumatisants dans la vie de l'individu**. Il devient alors nécessaire d'agir en amont, notamment par un soutien plus prononcé de la famille afin d'**éviter l'isolement**. De même, il faudrait sensibiliser les proches, afin qu'ils dénonce la situation avant que le nombre d'animaux ne soit trop important par rapport à la taille de l'habitation et que celle-ci ne devienne trop insalubre.
Il a notamment été prouvé par **la zoothérapie** que l'animal peut apporter un réel soutien moral aux personnes dans le besoin. On peut alors imaginer permettre aux personnes atteintes de ce syndrome d'être bénévoles dans une association de protection animale. Ainsi, les personnes seraient en contact direct avec des animaux mais sans les posséder (cela peut aussi être une solution pour éviter la récidive qui est de 100% s'il n'y a aucun suivi).

DISCUSSION

Les personnes impliquées sont souvent déjà placées sous curatelle. Cela n'empêche pas celles-ci d'être atteintes de ce syndrome ou de récidiver. Pourquoi ? Elles sont peu dénoncées, les autres acceptant l'inacceptable **par peur ou par soucis de sensibilité de dénoncer une personne qui a cru bien faire**. Pourtant, il suffit de porter un regard sur les animaux pour comprendre la profondeur de leurs souffrances et que ce sont eux aussi des victimes. **Mais à l'inverse, il n'est pas rare de lire un florilège d'insultes** lorsqu'une association de protection animale expose la situation (sans parler de syndrome) sur les réseaux sociaux. Cela démontre un manque d'informations de la part du public sur cette situation.

Si nous sortons de ce cadre particulier de maltraitance, les animaux de compagnie sont souvent un réconfort auprès de la personne qui les détient. Ils sont personnifiés comme des êtres idéaux et font l'objet d'une attention parfois un peu étouffante. Ainsi, dans la plupart des cas, le respect des besoins vitaux de l'animal est assuré. Mais peut-on véritablement parler de **bien-être** ? L'animal de compagnie doit pouvoir exercer son comportement naturel bien que domestiqué depuis des milliers d'années. Par exemple, assurons-nous le bien-être du cochon d'Inde si nous n'en adoptons qu'un, que nous le choyons, alors que nous savons que ce sont des animaux sociaux qui vivent en petits groupes ? De même, assurons-nous le bien-être d'un chat, bien que nous nous en occupions, si nous en adoptons plusieurs, souvent pour éviter que les animaux ne se sentent seuls ou parce que nous en voulons simplement plusieurs, mais en méconnaissant le fait que c'est un animal qui a besoin d'un grand territoire, et en ne prenant par exemple pas en compte que nous vivons en appartement ?

Le 02/10/2018, en Indre-et-Loire : A la suite de plaintes de particuliers, la mairie et la police municipale ont contacté une association locale de protection animale. Celle-ci est alors intervenue chez une dame de 80 ans et a découvert un logement souillé de détritus et comprenant une quinzaine de chats. Apparemment, la situation perdurait depuis un moment et était la même dans son ancien logement. Il n'y avait jamais eu de prise en charge. La personne dans le déni affirmait les soigner, les nourrir et les sauver de la rue. Néanmoins, l'association a trouvé enfermés dans une pièce sans fenêtre sept autres chats. Certains avaient déjà un propriétaire et avaient donc été « volés ». D'autres chats, eux, étaient attachés par une corde au pied des meubles.

L'oiseau blessé :
Cette volonté de toujours vouloir sauver les animaux peut mener à d'autres situations difficiles à appréhender pour la personne souhaitant faire le bien. Par exemple, le fait qu'un individu ramasse un oisillon par terre pour le sauver, va surement le conduire à sa mort, puisqu'il ne peut survivre sans sa mère (qui en général ne se trouvera jamais loin de l'endroit où on l'a trouvé).

Bibliographie :
« Comparison of object and animal hoarding », *Depression and Anxiety* (2011), Randy O. Frost, Ph.D., Gary Patronek, M.D. Ph.D., and Elizabeth Rosenfield
« Hoarding of Animals : An Under-Recognizes Public Health Problem in a Difficult-to-Study Population », *Public Health Reports* (1999), Gary J Patronek, VMD PhD
« Animal Hoarding: Slipping Into the Darkness of Comorbid Animal and Self- Neglect », *Journal of Elder Abuse & Neglect* (2009), Jane N. Nathanson